

11°-002206 DU REPERTOIRE

CERTIFICAT DE NATIONALITE MALIENNE

Le Président du Tribunal d'Instance de San (REPUBLIQUE DU MALI)

Certifie au vu de la pièce suivante :

Copie d'extrait d'acte de naissance N° 4016
de l'année 2008 du Centre Principal de San

QUE LA PERSONNE CI-APRES :

NOM : Keita

PRENOM : Namory

Né (e) à San

Le 29 Novembre 2008

De Djibril

Et de : Manoumou Keita

Profession : Etudiant

Situation de famille : Célibataire

Demeurant à : San

Est de NATIONALITE MALIENNE en vertu des articles 224 et 233 de la loi n°087 du 30 Décembre 2011 portant code des personnes et de la famille.

En foi de quoi le présent certificat lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit. /.

SAN, LE 22 juillet 2026

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

